



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

DROIT DE L'ENFANT

**ACTUALITES
LEGISLATIVES ET JURISPRUDENTIELLES
DES DROITS DE L'ENFANT**

**Jeudi 21 septembre
De 10h00 à 12h00**

Alice BOUISSOU

Avocate associée
Cabinet Chauveau Mulon & Associés
Barreau de Paris

Jennifer TERVIL

Avocate associée
Cabinet Chauveau Mulon & Associés
Barreau de Paris

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître la législation et les arrêts marquants récents concernant les droits de l'enfant.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Actualités en matière de filiation

- Le droit de connaître ses origines et de les voir reconnues dans un délai raisonnable
- GPA – Actualités en matière de GPA (La qualification en France des conventions de gestation pour autrui - L'établissement du lien de filiation d'un enfant né par GPA - Rappel des dispositions applicables jusqu'à la loi bioéthique (entrée en vigueur le 2 août 2021)).
- Actualité en matière de possession d'état
- Actualités en matière d'adoption (Adoption du conjoint : délai pour révoquer le consentement par le parent de l'enfant - Apports principaux de la réforme de l'adoption (loi du 21 février 2022))
- Contestation de paternité : le légataire universel n'a pas qualité à poursuivre l'instance engagée avant le décès du demandeur

II - Les modifications issues de l'entrée en vigueur du Règlement Bruxelles II Ter

- Election de for
- Renforcement de la place de l'audition de l'enfant
- Sur la reconnaissance et l'exécution des décisions relatives à la responsabilité parentale

III - Actualités jurisprudentielles en matière d'autorité parentale

- Illustration du délaissement de l'autorité parentale
- Sur l'exercice unilatéral de l'autorité parentale
- Sur le droit de visite : nécessité d'un environnement protecteur
- Sur le droit aux relations personnelles entre le tiers et l'enfant

IV - Automaticité de l'intermédiation financière pour la contribution à l'entretien et à l'éducation

V - Actualités en matière d'assistance éducative

- Apports principaux de la loi du 7 février 2022
- Le principe du contradictoire en matière d'assistance éducative

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation

d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)